



- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisations de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP 1 - Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
 ** PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville
 ** PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville
 ** PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville
 Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfactive) :

13 : Chapelle du château de Briquedalle

Servitude AC2 :

10 : Ensemble formé par le Château de Briquedalle et ses abords

N
 Echelle : 1/5 000

Fécamp Caux Littoral Agglo

auddicé urbanisme

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Sassetot-le-Mauconduit sud - Theuville-aux-Maillets nord

0 100 200 300 400 500 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
 La Présidente,